



## Notification de saisie attribution

Par **Kaliss**, le **04/12/2008** à **11:31**

Bonjour,

Depuis hier mon compte bancaire est bloqué suite à un acte de saisie attribution, l'huissier n'est pas passé chez moi afin de me notifier l'acte bien que mon adresse soit connue par mon créancier puisque celui ci m'envoie des actes directement.

L'huissier est passé chez un ami chez qui j'ai été hébergé voilà plusieurs mois pour déposer les documents puis est reparti sans que je n'aie rien signé en sa présence permettant de valider ma mise au courant de cette saisie attribution.

L'huissier peut-il se passer de ma présence physique pour me notifier un acte de saisie attribution, laissé les documents chez une autre personne (mon nom n'est même pas sur la boîte aux lettres) puis repartir ?

Merci de vos réponses

Par **Kaliss**, le **04/12/2008** à **22:55**

Bonsoir,

J'ai déjà eu une réponse sur un autre site et j'ai contacté un avocat.

Au revoir.